



**Synthèse des observations et propositions formulées lors de la consultation du public  
du projet d'arrêté relatif à la lutte contre le Baccharis (*Baccharis halimifolia*), espèce exotique  
envahissante, sur le territoire du département d'Ille-et-Vilaine**

**1. Objet de la consultation du public**

Le projet d'arrêté relatif à la lutte contre le Baccharis (*Baccharis halimifolia*), espèce exotique envahissante, sur le territoire du département d'Ille-et-Vilaine a pour but pour une durée de 5 ans de :

- poursuivre la mobilisation des différents acteurs, et notamment des collectivités, en réaffirmant les obligations de lutte des propriétaires et gestionnaires de terrain sur lesquels l'espèce est présente ;
- donner aux acteurs impliqués un moyen de mobiliser et/ou de pression envers les propriétaires qui refuseraient l'accès à leur terrain pour mener des opérations essentielles ;
- préciser les objectifs, les moyens et les précautions à prendre lors des opérations de terrain ;
- coordonner l'action à travers la mise en place d'un groupe technique départemental piloté par la DDTM.

**2. Synthèse de la consultation du public**

En application de l'article L120-1 du Code de l'Environnement relatif au principe de participation du public aux décisions administratives, autres que les décisions individuelles, ayant une incidence sur l'environnement, le projet d'arrêté cité en objet a été mis à la consultation du public sur « le portail internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine », du **20 novembre au 11 décembre 2023** inclus.

Les observations éventuelles du public pouvaient être transmises, dans ce délai, par voie postale ou par courriel aux adresses suivantes :

[ddtm-invasives35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-invasives35@ille-et-vilaine.gouv.fr)

DDTM - Service eau et biodiversité - 12 rue Maurice Fabre -35031 RENNES CEDEX

Une observation a été formulée, par voie électronique, par le Collectif anti-baccharis - Bretagne Vivante.

**3. Observations et propositions déposées par voie électronique**

Les observations et propositions déposées par voie électronique sont joints en annexe 1 à la présente synthèse.

Les motifs de décisions sont explicités dans un document séparé.

Le Chef du Service Eau et Biodiversité adjoint

Martine PINARD

## **Annexe 1 : observations et propositions déposées par voie électronique**

Le Collectif anti-baccharis et Bretagne Vivante approuvent totalement le projet d'arrêté sur le baccharis en Ile-et-Vilaine. Il vient compléter les mêmes arrêtés du Morbihan et de Loire-Atlantique, dans des termes presque identiques, apportant une cohérence géographique à cette action d'ampleur sur cette espèce exotique envahissante potentiellement très impactante sur la biodiversité, notamment sur le littoral.

Le degré d'envahissement de l'espèce étant faible en Ile et Vilaine, il est d'autant plus louable de prendre cet arrêté car il aura un effet mobilisateur qui pourra compenser le manque de perception de la menace d'invasion (en son état actuel). Le CAB remercie les services de l'Etat qui ont pris la mesure de la réalité de la menace et vont permettre de rendre celle-ci inopérante à court terme.

Une thèse sur le baccharis vient de démarrer en Bretagne par l'UBO, le CAB qui en est partenaire fera en sorte d'impliquer l'Ile-et-Vilaine dans le territoire d'étude.

le Collectif anti-baccharis et Bretagne Vivante